HAL
open science

Impôts : une baisse bien ciblée ?

Gaël Dupont, Henri Sterdyniak, Vincent Touzé

To cite this version:

Gaël Dupont, Henri Sterdyniak, Vincent Touzé. Impôts : une baisse bien ciblée ?. Lettre de l'OFCE, 2000, 198, pp.3-4. hal-01072170

HAL Id: hal-01072170

https://sciencespo.hal.science/hal-01072170v1

Submitted on 7 Oct 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LETTRE DE L'OFCE

Observations et diagnostics économiques

N° 198 — Jeudi 28 septembre 2000

Page 3 : « Impôts : une baisse bien ciblée ? »

Gaël Dupont, Henri Sterdyniak et Vincent Touzé

LE PÉTROLE ENTRE OPEP ET IMPÔT

Le récent relèvement des quotas de production de l'OPEP n'a pas suffi à faire baisser les prix du pétrole. Aveuglés par des niveaux de stocks particulièrement bas dans l'OCDE, surtout en cette période de l'année, les marchés restent extrêmement volatils, car soumis aux difficultés d'approvisionnement sur certains produits raffinés. Néanmoins, la politique des « petits pas » de l'OPEP devrait favoriser une détente des prix dès le début de l'année prochaine, mais vers des niveaux élevés.

Le marché mondial s'est rééquilibré...

Paradoxalement, si l'on se réfère à l'offre et la demande mondiales telles que décrites par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) dans son dernier rapport d'août, le marché pétrolier serait revenu à l'équilibre dans le courant du troisième trimestre 2000, après une année 1999 extrêmement tendue. Cette année-là, les coupes de production décidées par l'OPEP pour faire remonter les prix, avaient progressivement asséché l'excédent de pétrole mis sur le marché en 1997 et 1998, et conduit à un déstockage forcé dès le deuxième trimestre de l'année. Les stocks mondiaux des compagnies pétrolières avaient baissé au rythme de 0,7 million de barils jour sur l'ensemble de l'année 1999, et de 1 mbj sur chacun des trois derniers trimestres, hors effets saisonniers. En 2000, les accords de l'OPEP (hors Irak) de mars et juin ont permis une hausse cumulée des quotas de 23 mbj à 25,4 mbj. De fait, la production de l'OPEP, Irak inclus, est passée de 26,1 mbj au quatrième trimestre 1999 à 28,8 mbj au troisième trimestre 2000 (selon nos estimations). Malgré une production hors OPEP qui stagne, l'offre globale de pétrole a pu croître au point de dépasser rapidement la demande, soutenue par la vigueur économique mais freinée par la poursuite des économies d'énergie. Aussi, les compagnies ont pu dès le début de cette année et en dépit d'une demande traditionnellement élevée en hiver, reconstituer leurs stocks. En données corrigées des mouvements saisonniers, ils se seraient accrus de respectivement 0,9 mbj, 1,1 mbj et 1,2 mbj sur chacun des trois premiers trimestres 2000, neutralisant ainsi les déséquilibres de 1999. Comment dans ce cas expliquer la rigidité à la baisse des prix du pétrole ? Les prix n'ont cessé d'augmenter jusqu'en juin et restent supérieurs à 30 $ le baril à la mi-septembre.

...mais les stocks de l'OCDE restent faibles

Si le marché mondial est apparemment équilibré, d'importantes tensions subsistent dans l'OCDE. En juin dernier, les stocks dans l'industrie représentaient 52 jours de consommation contre 58 jours un an plus tôt, soit un niveau historiquement bas. Les réserves de carburants, de fuel et d'autres produits pétroliers ont été réduits sensiblement en Amérique du Nord et en Europe. Cette insuffisance de stocks sur certains produits en cours de raffinage fait craindre de nouvelles hausses de prix dans les prochains mois lorsque la demande finale sera plus élevée.

La situation ne s'est pourtant pas dégradée en 2000, mais reflète davantage les déséquilibres de l'année dernière. D'après les données des compagnies de raffinage, on observe au premier trimestre un mouvement de plus faible ampleur (– 0,3 mbj) que le déstockage saisonnier traditionnel (– 0,7 mbj en moyenne). Au deuxième trimestre, l'évolution des stocks est conforme à son profil saisonnier usuel. En juillet, le restockage de 0,9 mbj est de bon augure, car il suffit à lui seul à satisfaire les besoins des compagnies pour le troisième trimestre (+ 0,3 mbj). Néanmoins, la sensibilité des prix aux stocks de l'OCDE reste particulièrement forte, surtout en cette période de l'année.

La récente décision annoncée par l'OPEP de relever ses quotas de 0,8 mbj à compter du 1er octobre suffira-t-elle à calmer les marchés ? La production d'août dépassant de 0,440 mbj les quotas autorisés, il reste 0,360 mbj à rajouter au marché dès le 1er octobre. Par ailleurs, il se peut que les quotas soient dépassés dès le début 2001, ou que de nouveaux relèvements soient annoncés dans les prochains mois (notamment lors de la réunion du 12 novembre). Une reprise plus soutenue de la production pourrait également apparaître du côté des producteurs non OPEP, attirés par les prix élevés et des coûts de production de mieux en mieux maîtrisés. Le Mexique s'est déjà déclaré prêt à accroître sa production.

Néanmoins, côté OPEP, plusieurs pays butent sur leurs capacités. A l'exception de l'Arabie saoudite, du Koweit et du Nigéria, la marge de manœuvre reste faible à court terme. Par ailleurs, une hausse de la production de pétrole brut ne résoudrait pas tous les problèmes : aux Etats-Unis, les compagnies de raffinage opèrent à 95 % de leurs capacités, résultat du sous-investissement des années précédentes.

Edité par les Presses de Sciences Po, 44, rue du Four — 75006 Paris
Abonnements : Tél. 01 44 39 39 60 — Fax : 01 45 48 04 41

Leur normalisation est attendue à la mi-2001

Ces relèvements devraient suffire à relâcher la pression sur les marchés, surtout au premier trimestre 2001 où l'on peut escompter un restockage hors effet saisonnier. La production serait relevée de 0,8 mbj (0,4 au dernier trimestre 2000 pour satisfaire les nouveaux quotas et 0,4 au suivant rétablissant le dépassement usuel de ces quotas) ; les stocks de la zone OCDE pourraient revenir à leur niveau normal dès le milieu de l'année prochaine. Dans ces conditions, un retour vers des prix proches de ceux que vise l'OPEP pourrait être envisagé à l'horizon de la mi-2001. Après 30 $ au deuxième semestre 2000, le baril de Brent pourrait s'échanger aux alentours de 26 $ au deuxième trimestre 2001, ce qui reste très supérieur au prix moyen des années 90.

Production de l'OPEP (hors Irak) et respect des quotas

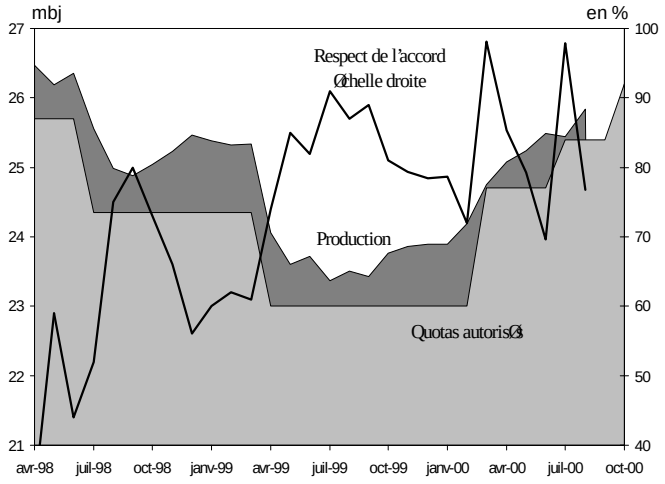

Source : AIE.

Baisser les taxes entretient la spéculation...

Qui doit supporter la hausse du pétrole, quand elle atteint de telles proportions ? S'il est naturel de chercher à en limiter l'impact sur les plus défavorisés, il faut éviter que cela ne vienne aggraver le déséquilibre du marché. Toute aide de l'Etat visant à atténuer la répercussion des hausses de l'énergie dans les prix ne peut qu'attiser les anticipations de poursuite de cours pétroliers élevés, en empêchant que la demande ne s'adapte aux nouvelles conditions de l'offre ; les sommes engagées à cet effet se retrouveront tôt ou tard dans les caisses des membres du cartel pétrolier, en proportion des rigidités de la consommation de fuel, de gas-oil, de kérosène et d'essence. Un tel risque était limité lorsque la France apparaissait la seule à vouloir peser sur les prix ; il ne l'est plus lorsque l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas font de même, avec une extension possible à l'Espagne et aux pays scandinaves.

La superposition de taxes à taux fixe élevé (la TIPP) et à taux variable (la TVA) exacerbe l'irritation des utilisateurs et complique la recherche de solutions. Si l'on envisage aujourd'hui de réduire la TIPP à hauteur des rentrées supplémentaires de TVA occasionnées par un prix élevé du brut, c'est parce que l'ensemble de la taxation du pétrole est jugée excessive. Mais le mécanisme envisagé s'avère trop complexe et peu efficace : moins les taxes spécifiques sont élevées, plus il faudrait les réduire ; les intermédiaires bénéficieraient d'une baisse de taxes non déductibles, mais transmettraient la hausse de la TVA déductible.

Le fait que la TVA soit assise sur le prix du fuel ou du carburant, TIPP comprise, donne à celle-ci une importance disproportionnée sur ce produit : en janvier 1999 la TVA prélevée sur un litre d'essence 95 sans plomb était ainsi supérieure au prix hors taxes soit un taux de prélèvement apparent de plus de 100 % ! En dehors de l'argument de commodité fiscale, quelle justification peut-on trouver à considérer la TIPP comme une valeur ajoutée taxable ?

...et brouille la gestion des ressources

La clarté fiscale voudrait que ce qui relève des objectifs d'indépendance énergétique ou de protection écologique soit nettement différencié du principe de l'imposition *ad valorem*. Si la TVA n'était appliquée qu'aux prix hors droits spécifiques, ses rentrées fluctueraient dans l'absolu autant que dans le système actuel, mais les arguments en faveur de sa modulation se tasseraient en même temps que son niveau de prélèvement : qui soutiendrait sérieusement que le taux de TVA sur le prix des cerises devrait fluctuer en fonction des récoltes ?

En suivant cette voie, ce qui ne peut se décider qu'à l'échelon européen, les priorités seraient mieux identifiées. La crise énergétique est un révélateur de difficultés spécifiques pour ceux qui n'ont pas la capacité de négociation leur permettant d'échapper à une part indue de toute hausse subite de charges, quelle qu'elle soit ; pour ceux-là, il est bien préférable de distribuer une allocation compensatrice forfaitaire que de fausser le système des prix. L'Allemagne a instauré une allocation chauffage réservée aux bénéficiaires de l'allocation logement, et augmenté l'indemnité kilométrique pour les longs déplacements ; cependant, trop étroitement liée aux dépenses d'énergie, la mesure n'incitera guère aux économies. Si les Etats se décidaient à compenser la hausse de l'énergie par une subvention directe, ils auraient alors les mains libres pour jouer sur le montant de la taxation en fonction de leurs autres objectifs. La réduction de l'assiette de la TVA impliquerait en contrepartie une hausse des taxes spécifiques, soit l'inverse de la solution qui vient d'être décidée ! Son montant, qu'il serait recommandé d'harmoniser au niveau européen, dépendrait alors des équilibres souhaités dans le domaine énergétique.

A court terme, les déséquilibres du marché peuvent être répercutés sur les prix : la TVA amplifie l'impact au stade final et renforce la mécanisme de régulation de la demande, dont l'élasticité aux prix est faible mais néanmoins non nulle. Au niveau mondial, des fluctuations atteignant ou dépassant 50 % du prix du pétrole brut constaté sur le moyen terme paraissent compatibles avec des déséquilibres entre offre et demande de l'ordre de 2 à 4 mbj. C'est dans un horizon plus lointain que les taxes spécifiques ont un rôle à jouer.

A long terme, les objectifs d'indépendance énergétique et écologiques peuvent s'avérer convergents ou antagonistes, selon l'état des énergies de substitution.Tant que celles-ci ne peuvent contribuer significativement aux besoins, l'objectif d'indépendance pousse à maintenir des prix du pétrole suffisamment élevés, qui permettent aux producteurs non OPEP de développer la recherche et l'exploration. Du fait de l'élasticité de la demande, il existe un plafond de taxation à ne pas dépasser qui pourra toutefois évoluer en raison inverse des coûts marginaux d'exploitation. Dès lors que d'autres formes d'énergie deviendraient crédibles, la taxation pourrait s'élever pour capter la rente pétrolière ainsi révélée. Ceci suppose une coordination supranationale des politiques énergétiques dont on doit souhaiter que les alertes récentes stimuleront enfin l'émergence.

Christine RIFFLART et Philippe SIGOGNE

IMPÔTS : UNE BAISSE BIEN CIBLÉE ?

Le plan d'allègement et de réforme des impôts que le gouvernement a présenté fin août est de grande ampleur : 120 milliards de baisse en 3 ans. Compte tenu des mesures décidées antérieurement, dont une baisse de 65 milliards des cotisations employeurs dans le cadre du passage aux 35 heures, les baisses prévues de 2000 à 2003 atteindraient 260 milliards en année pleine, soit 2,8 points du PIB (tableau 1). Trois stratégies étaient envisageables. La première aurait consisté à baisser fortement le taux de l'impôt sur les sociétés et le taux supérieur de l'impôt sur le revenu, et à réduire l'impôt sur la fortune ; elle aurait contribué à accélérer la concurrence fiscale en Europe et aurait impliqué un recul important du rôle redistributif de l'impôt. La deuxième aurait visé à réduire le chômage de masse, en diminuant les charges pesant sur le travail, en particulier sur le travail non qualifié. Elle est massivement poursuivie en 2000, avec une certaine inflexion puisque les nouvelles mesures visent à augmenter le salaire net des « travailleurs pauvres » et non plus à réduire leur coût du travail. Enfin, la stratégie de saupoudrage aurait redistribué à l'ensemble des contribuables le surplus de recettes fourni par la croissance. Elle n'est pas absente du plan Fabius.

1. Les baisses de prélèvements obligatoires prévues pour 2000–2003

En milliards de F	2000	2001	2002	2003	Total
Total	**100**	**87**	**44**	**29**	**260**
en points de pib	1,1	0,9	0,5	0,3	2,8
Total mØnages	**31**	**46**	**22**	**19**	**117**
Imp t sur le revenu	11	20	12	9	53
CSG		8	9	9	25
Taxe d'habitation	11				11
Droits de mutation, vignette	5	12			17
Droit de bail, autres	4	3	2	2	11
FiscalitØ pØrolifŁre	0	3	1	1	1
TVA	**38**	**13**			**51**
Total entreprises	**31**	**28**	**22**	**10**	**92**
Taux imp t sur les sociØtØs	12	11	13	10	46
Autres mesures IS	4	8	4	2	18
Taxe professionnelle	2	8	8		18
FiscalitØ pØrolifŁre	0	2	0	2	1
TGAP	1	3	3	3	10
Cotisations patronales	25	20	10	10	65
CSB	4	2	3	3	12
Autres	2	0			2

Source : calculs OFCE d'après MEFI.

Quel impact sur les finances publiques ?

Les baisses d'impôts prévues sont supérieures à celles qui figuraient dans le programme pluriannuel de finances publiques. Le taux de prélèvement obligatoire baisserait de 45,7 % en 1999 à 43,3 % en 2003 (scénario de croissance à 3 %). Si, de 2001 à 2003, la croissance est de 3,5 % l'an en moyenne, et si les dépenses publiques sont gérées rigoureusement (hausse limitée à 1,3 % en volume par an), les mesures annoncées sont compatibles avec un excédent public de 0,1 point de PIB en 2003. Si la croissance est de 3 %, le déficit public atteindra 0,6 point de PIB. Enfin, si la croissance se ralentit à 2,5 %, le déficit ne pourra être réduit. Si l'Etat compense, comme il s'y est engagé, l'ensemble des baisses de recettes concernant les organismes sociaux et les administrations locales, le déficit de l'Etat ne s'améliorerait pas : dans le scénario à 3 % de croissance, il atteindrait 2,8 % du PIB, compensé par des excédents des autres administrations de 2,2 %.

Le choix de baisser les impôts plutôt que les cotisations risque de créer des situations conflictuelles avec les partenaires sociaux, qui gèrent les organismes de Protection sociale. Ceux-ci seront fortement excédentaires. L'Etat va devoir les empêcher de baisser les cotisations, les obliger à accélérer le remboursement de la dette sociale, à abonder le fonds de réserves pour les retraites ou à prendre en charge des dépenses qu'il finançait jusqu'à présent (majoration des retraites pour les salariés ayant eu plus de trois enfants, cotisations retraites des chômeurs, ARS). En particulier, le plan gouvernemental n'est pas compatible avec les baisses de cotisations chômage envisagées par le Medef (71 milliards d'ici 2003). S'ils se cumulaient, le déficit des administrations resterait de 1,4 % en 2003, pour une croissance de l'économie de 3 % par an.

Le gouvernement a souhaité diminuer en priorité les taxes les plus archaïques. Cela s'est traduit par une diminution des ressources des collectivités locales : droits de mutation, taxe professionnelle, taxe d'habitation, vignette auto. Certes, ceci devrait être compensé par une hausse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, mais l'autonomie financière des collectivités locales est fortement réduite. La question de la conciliation entre la politique fiscale et l'autonomie des institutions publiques est posée.

L'impôt sur les sociétés

La majoration temporaire de 10 % de l'impôt sur les sociétés serait supprimée en trois ans, mais, comme la Contribution Sociale sur les Bénéfices augmenterait, le taux, IS+CSB, serait toujours de 36,6 % en 2003. En même temps, le gouvernement a réduit les possibilités d'amortissement dégressif et le taux de l'avoir fiscal entre entreprises. Toutefois, un régime de taux réduit à 15 % a été créé pour une fraction du bénéfice des petites entreprises. Le gouvernement ne s'est pas engagé dans une stratégie de forte baisse de l'IS, préférant la baisse des charges frappant spécifiquement le travail. Reste à savoir si ce choix pourra être maintenu face au risque de délocalisation des sièges des entreprises.

La taxation des ménages

Le Plan Fabius intègre une baisse de l'impôt sur le revenu, qui est l'impôt le plus ressenti psychologiquement par les ménages imposables. Le risque était qu'elle bénéficie surtout aux plus riches. La réforme choisie est la moins mauvaise possible : elle ne comporte pas de baisse particulièrement importante de la tranche à 54 % : les taux baissent d'autant plus qu'ils sont bas. Reste que, en francs, les ménages gagnent d'autant plus qu'ils sont riches (tableau 2). Par ailleurs, le gouvernement a choisi de ne pas toucher à l'ISF.

En plus de la baisse de la fiscalité sur les carburants, le gouvernement a supprimé la vignette automobile pour les particuliers (soit 12 milliards de francs). Ceci favorise la voiture individuelle au détriment des transports collectifs et incite à la montée en gamme. La vignette avait le mérite d'être une taxe progressive, qui frappait lourdement une consommation ostentatoire (les voitures de plus de 12 CV). Par ailleurs, l'avantage d'exonération de vignettes aux véhicules non-polluants (GPL, électrique), devient caduc. Au total, le gouvernement a sacrifié une part de sa politique environnementale. On peut le regretter. La taxation écologique est un combat permanent puisque ses avantages sont diffus et à long terme ; ses inconvénients ciblés et immédiats.

2. Les conséquences des mesures pour un couple avec deux enfants

Revenu	Gain IRPP	Gain CSG	Vignette	Gain total	Gain en % du RDB	Taux moyen IRPP 2000	Taux moyen IRPP 2003
SMIC		6 480		6 480	9,4	0,0	0,0
SMIC + SMIC	463	12 960	200	13 623	9,9	0,3	0,0
2 SMIC	463		200	663	0,5	0,3	0,0
3 SMIC	1 736		300	2 036	1,0	3,2	2,4
4 SMIC	2 971		500	3 471	1,3	6,2	5,1
5 SMIC	4 205		800	5 005	1,5	8,3	7,1
8 SMIC	12 484		1 500	13 984	2,5	14,8	12,5
10 SMIC	14 801		2 000	16 801	2,4	18,2	16,0
15 SMIC	18 504		7 000	25 504	2,5	24,5	22,7
20 SMIC	22 208		10 000	32 208	2,3	28,1	26,5
30 SMIC	31 620		12 500	44 120	2,1	35,2	33,7

Source : calculs OFCE.

Augmenter les incitations au travail

Jusqu'à présent, la politique du gouvernement était de lutter contre le chômage en réduisant les cotisations sociales employeurs des travailleurs à bas salaires. Cette stratégie, accentuée début 2000 dans le cadre des incitations à la réduction du temps de travail, aboutit, au niveau du SMIC, à une réduction de cotisations sociales (1792 francs par mois) permettant une baisse de 18,3 % du coût du travail. Les mesures décidées fin 1999 représentent un coût d'environ 65 milliards en année pleine.

En 2000, l'axe du gouvernement est de lutter contre les trappes à inactivité. Un célibataire sans enfant gagne 1690 francs par mois en passant du RMI au SMIC ; par contre, il n'a pas d'intérêt financier immédiat à prendre un emploi à mi-temps au SMIC (tableau 3). Dans le cas d'une famille avec 2 enfants, qu'un seul des deux adultes trouve un emploi au SMIC est peu rentable : le gain est de l'ordre de 760 francs.

3. Gains aux passages

Impact des réformes de 2000	RMI vers ‰SMIC		RMI vers SMIC	
	avant	après	avant	après
Célibataire 0 enfant	135	727	1 692	2 673
Couple 2 enfants conjoint IA	1 516	937	761	1 809
Couple 2 enfants conjoint SMIC	2 097	2 225	4 093	4 436

Source : calculs OFCE.

Hors de tout effet de « trappe à inactivité », on peut souhaiter mieux récompenser la reprise d'un emploi. Certains proposent la création d'une ACR (Allocation Compensatrice de Revenu), donnée de façon permanente à tous les salariés du bas de l'échelle. Cette mesure serait coûteuse, de l'ordre de 30 milliards. Elle nécessiterait la mise en place d'une nouvelle allocation. Ce serait une sorte d'impôt négatif, mais elle ne réduirait pas le taux de prélèvement obligatoire. Aussi, le gouvernement ne l'a-t-il pas adoptée.

La stratégie choisie en 2000 consiste en quatre mesures qui augmentent le revenu des travailleurs à bas salaires, sans toucher le RMI. Les deux premières avaient déjà été annoncées. Le dégrèvement de la taxe d'habitation et le niveau de l'allocation-logement, qui à revenu égal pénalisaient les salariés par rapport aux Rmistes, ne dépendront plus que du revenu et non du statut. Par ailleurs, la baisse de la tranche inférieure de l'impôt sur le revenu bénéficie fortement aux smicards célibataires.

Enfin, en septembre, le gouvernement a décidé de créer une ristourne pour la CSG. La CSG sera progressivement supprimée pour les travailleurs au niveau du SMIC ; la ristourne diminuera progressivement pour s'annuler à 1,3 fois le SMIC. Le gain est de 520 francs pour un travailleur au SMIC, de 260 francs pour un travailleur à 0,5 SMIC.

Par contre, cette mesure a le défaut de compliquer encore l'établissement de la fiche de paye pour les entreprises. Elle creuse la trappe à bas salaires : pour augmenter de 100 francs le salaire net d'un travailleur au SMIC, l'entreprise devra payer 334 francs. La CSG qui devait être une taxe simple et proportionnelle est rendue compliquée et progressive. De plus, c'est une fausse progressivité puisque la situation familiale (salaire du conjoint, nombre d'enfants) et les autres revenus ne sont pas pris en compte.

4. Répartition de la baisse des impôts par quartile de revenus des ménages

Quartiles	Réforme fiscale de type CSG		Réforme fiscale de type en IRPP		Réforme fiscale de type TVA		Réforme fiscale de type TVA		Total
	En % (1)	En mds	En % (2)*	En mds	En % (3)	En mds	En % (4)	En mds	
Q1	60	15	0	0	12	4	0	0	19
Q2	40	10	5	3	19	6	5	1	20
Q3	0	0	15	10	27	8	25	5	23
Q4	0	0	80	52	42	13	70	14	79
		25		65		31		20	141

* Y compris suppression de la vignette.
1. Indice de répartition du nombre de salariés entre SMIC et 1,3 SMIC (calculs OFCE d'après INSEE).
2. Indice de répartition des recettes fiscales (calculs OFCE d'après INSEE-DGI).
3. Indice de répartition de la consommation totale (calculs OFCE d'après INSEE).
4. Indice de répartition de la consommation type gros travaux (hypothèse OFCE).

Au total, l'ensemble de ces quatres mesures fournit un gain en pouvoir d'achat de 18,2 % au niveau du SMIC pour un célibataire, de 13,5 % pour une famille avec 2 enfants au SMIC, de 12 % pour une famille à 1,5 fois le SMIC. Par contre, la réforme provoque une baisse relative du RMI par rapport au SMIC, qui est socialement délicate. Le célibataire a maintenant un intérêt à travailler pour 0,5 SMIC ; ce n'est pas le cas pour le premier actif d'un couple (tableau 3). La question des trappes à inactivité n'est donc pas totalement résolue.

Un bilan du partage de la baisse des impôts

Au total à l'horizon 2003, les ménages bénéficient directement de 90 milliards de francs (CSG, IR et vignette) et indirectement de 51 milliards *via* la baisse des prix. Une ventilation des réductions d'impôt par quartile de la distribution des revenus des ménages (tableau 4 où Q1 désigne les 25 % des ménages les plus pauvres et Q4, les 25 % les plus riches) montre que chacun des trois premiers quartiles bénéficie d'environ 20 milliards, soit près de 15 % de la baisse. Par contre, le dernier quartile récolte 80 milliards (soit 56 % du cadeau fiscal). Les deux premiers quartiles sont les seuls à bénéficier de la baisse de la CSG ; le troisième quartile profite certes des baisses de la TVA et de l'IR mais c'est le dernier quartile qui en concentre l'essentiel.

Gaël DUPONT, Henri STERDYNIAK et Vincent TOUZÉ

ISSN N° 0751-66 14 — Commission paritaire n° 65424 — Directeur de la publication J.-P. Fitoussi — Imprimerie Bialec S.A., Nancy.